

COMMUNE DE TARNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2025-43 en date du 28 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Représentés : 0

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Exprimés : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de François BOURROUX, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2025

Présents : F. ARVIS, C. BAYLE, F. BOURROUX, S. CHAMPSEIX, P. CHAUVOT, J.J. HOFFNUNG, M. LEOCADIO, F. VIGNE.

Absents : C. ALVES.

Secrétaire de séance : est nommé(e) secrétaire de séance S. CHAMPSEIX.

Objet : Cimetière – Tarification.

Vu la délibération n° 2023-09 du 21 février 2023 approuvant le projet d'aménagement du cimetière tranche 3 concernant la mise en place d'un espace cinéraire avec un jardin du souvenir, un columbarium et des cavurnes.

Ces nouvelles concessions nécessitent la mise en place de tarifications et de durées spécifiques.

Vu la délibération n° 2012-60 du 20 décembre 2012 approuvant les tarifs et durées pour les concessions de terrain dans le cimetière communal.

Ces tarifs et ces durées existantes pour les concessions de terrains seront réactualisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Approuve les tarifs et durées suivants, pour le cimetière communal, à compter du 1^{er} novembre 2025.

- Concessions :

| Type de concession | Temporaire (15 ans) | Trentenaire | Cinquantenaire | Perpétuelle |
|------------------------------------|------------------------|-------------|----------------|-------------|
| Concession terrain 2,50 m X 1,00 m | 50,00 € | 100,00 € | 150,00 € | 300,00 € |
| Concession terrain 2,50 m X 2,00 m | 100,00 € | 200,00 € | 300,00 € | 600,00 € |
| Case de Columbarium | 380,00 € | 650,00 € | | |
| Case de Cavurnes | 380,00 € | 650,00 € | | |

- Dispersion des cendres au jardin du souvenir 30,00 € par dispersion.
- Placement en caveau provisoire (caveau d'attente).... 50,00 € par mois.
- Dalle de fermeture pour case de Columbarium..... 185,00 €
- Dalle de fermeture pour case de Cavurne..... 265,00 €

- INDIQUE que la valeur minimum d'un don ou d'un legs, pour devenir « Bienfaiteur » de la commune, est fixée à : 10 000,00 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2012-60 du 20 décembre 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme en mairie, 30 octobre 2025

Le Maire
François BOURROUX

